

Regards croisés- Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

Thème 1 – Inégalités et justice sociale

I- La diversité des inégalités

A. Des inégalités économiques et sociales

Document 1 : Inégalités de patrimoine en France en 2018

Patrimoine : qui possède combien ?	
Unité : euros	
	Patrimoine brut
Seuil des 10 % les moins fortunés	3 800
Seuil des 20 %	11 200
Seuil des 30 %	30 300
Seuil des 40 %	96 100
Seuil des 50 %	163 100
Seuil des 60 %	221 200
Seuil des 70 %	289 600
Seuil des 80 %	392 500
Seuil des 90 %	607 700
Seuil des 95 %	878 900
Seuil des 99 %	1 914 600

Patrimoine brut (endettement non déduit) par ménage.
Chaque seuil indique la limite de la tranche. Lecture : les 10 % les moins fortunés des ménages possèdent au maximum 3 800 euros.
Source : Insee, enquête patrimoine – Données 2018 – © Observatoire des inégalités

Questions :

1. Faites une phrase avec la donnée concernant le seuil des 95% les moins fortunés
2. L'indicateur présenté est-il un indicateur de disparité, de dispersion ou de concentration ?
3. Opérez un calcul mettant en évidence les inégalités de patrimoine

Document 2 : Revenus par personne après impôts et prestations sociales en 2020 en France

Revenus : qui gagne combien ?	
Unité : %	
	X % de la population touche moins de...
10 % de la population	1 020
20 %	1 267
30 %	1 495
40 %	1 689
50 %	1 881
60 %	2 095
70 %	2 355
80 %	2 693
90 %	3 348

Après impôts et prestations sociales.
Lecture : 10 % de la population touche moins de 1 020 euros par mois pour une personne seule.
Source : Insee – Données 2020 (non validées) – © Observatoire des inégalités

Questions :

1. Opérez un calcul mettant en évidence les inégalités de revenu
2. Quelles sont les inégalités les plus importantes ? Revenu ou patrimoine ? Justifiez

Document 3 :

Pratiques culturelles selon la catégorie sociale				
Au moins une fois au cours des douze derniers mois				
	Ont lu au moins un livre	Sont allés au théâtre ou à un concert	Ont visité un musée ou une exposition	Sont allés au cinéma
Cadres supérieurs	85	71	62	84
Professions intermédiaires	70	55	40	81
Employés et ouvriers	53	38	18	64
Autres (dont étudiants et inactifs)	59	37	25	53
Ensemble	62	43	29	63

Lecture : 53 % des employés et ouvriers ont lu au moins un livre (hors bande dessinée) dans les douze derniers mois.
Source : ministère de la Culture – Données 2018 – © Observatoire des inégalités

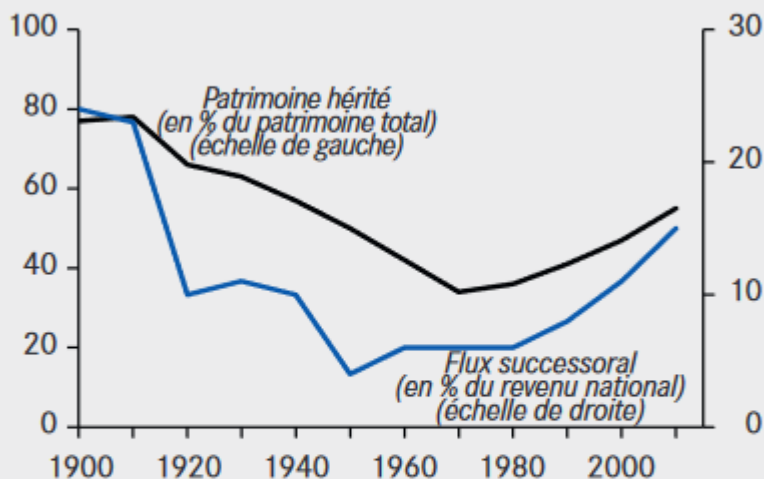
Questions :

1. Les inégalités économiques sont-elles les seules formes d'inégalités ?
2. Quelles inégalités de pratiques culturelles sont-elles les plus fortes ? les plus faibles ?

B. Qui se cumulent

Document 4 :

1. Le retour de l'héritage : flux successoral dans le revenu national et part du patrimoine hérité dans le patrimoine total en France (1900-2010)



Lecture : Le flux successoral correspond à la valeur économique de la somme des transmissions patrimoniales (donations et successions) réalisées chaque année. Le flux successoral est ici exprimé en pourcentage du revenu national. Pour une comparaison internationale, voir Biernat *et al.* (2021).

Sources : Piketty T. et G. Zucman (2015) : « Wealth and Inheritance in the Long Run » in *Handbook of Income Distribution*, vol. 2, Elsevier, pp. 1303-1368 ; Alvaredo F., B. Garbinti et T. Piketty (2017) : « On the Share of Inheritance in Aggregate Wealth: Europe and the USA, 1900-2010 », *Economica*, vol. 84, n° 334, pp. 239-260.

Source : Clément Dherbécourt, Gabrielle Fack, Camille Landais et Stefanie Stantcheva, Repenser l'héritage, Les notes du conseil d'analyse économique, n° 69, Décembre 2021

Questions :

1. L'indicateur présenté est-il un indicateur de disparité, de dispersion ou de concentration ?
2. Périodisez le flux successoral dans le revenu national et la part du patrimoine hérité dans le patrimoine total entre 1900 et 2010
3. Quelles conclusions pouvez-vous en tirer sur la perpétuation des inégalités entre générations ?

Document 5 :

Pratiques culturelles selon le niveau de vie

Unité : %

	Les 20 % les plus pauvres	Les 20 % les plus riches	Ensemble de la population
Cinéma			
A été au cinéma plus de 3 fois sur un an	17	42	28
N'a pas pu se permettre d'aller au cinéma sur un an	17	1	6
Spectacle (théâtre, concert, spectacle vivant)			
A vu un spectacle plus de 3 fois sur un an	10	31	18
N'a pas pu se permettre d'aller voir un spectacle sur un an	17	1	6
Site culturel			
A visité un site culturel plus de 3 fois sur un an	11	39	20
N'a pas pu se permettre de visiter un site culturel sur un an	14	1	5

Source : Insee – Données 2015 – © Observatoire des inégalités

Questions :

1. Quelle relation pouvez-vous effectuer entre niveau de vie et pratiques culturelles ?

Document 6:

A plusieurs reprises, cependant, nous avons eu l'occasion de relever entre ces différents aspects (des inégalités entre catégories sociales) des relations étroites et complexes. Ainsi les inégalités de revenu disponible ne peuvent qu'engendrer des inégalités de patrimoine ; inversement, ces dernières contribuent aux premières par le biais des revenus patrimoniaux. De même, des inégalités de conditions de travail découlent des inégalités face à la maladie et à la mort ; et les inégalités face au logement contribuent aux inégalités face à la santé et face à l'école. Ou encore les inégalités de situation dans la division sociale du travail engendrent dans la descendance des dispositions ou des capacités diverses face à la formation scolaire, qui se traduiront par des résultats scolaires inégaux, débouchant sur des qualifications professionnelles inégales et des insertions inégales dans la division sociale du travail, la boucle étant bouclée.

Ces quelques exemples suggèrent que les inégalités forment système. D'une part, elles s'engendrent les unes les autres ; d'autre part, elles contribuent à former un processus cumulatif, au terme duquel les privilèges se regroupent à l'un des pôles de l'échelle sociale tandis qu'à l'autre pôle se multiplient les handicaps ; enfin, elles tendent à se reproduire dans le cours des générations.

Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Syros, 1999.

Questions :

1. Montrez comment les inégalités de revenu et de patrimoine se cumulent
2. Montrez comment des inégalités économiques peuvent générer des inégalités sociales
3. Montrez comment des inégalités peuvent générer des inégalités économiques
4. Les inégalités s'accumulent-elles ou se neutralisent-elles ?

II- Des inégalités injustes et illégitimes ?

A. Egalité et justice : des termes synonymes ?

Document 7 :

On peut recourir à un exemple simple : supposons que les créateurs d'entreprises liées à l'Internet aient vu leurs revenus augmenter considérablement à la faveur du développement des nouvelles technologies, sans que le revenu des plus pauvres en soit affecté en aucune manière, à la hausse comme à la baisse. L'économiste rompu aux raisonnements de l'économie du bien-être considèrera une telle évolution comme positive (...) : le bien-être de certains agents économiques s'est accru sans que personne n'ait vu sa situation se détériorer.

Source: Tony Atkinson, Michel Glaude, Lucile Olier, *Inégalités économiques*, Rapports Conseil d'analyse économique (CAE) n.33

Questions :

1. Dans cet exemple, les inégalités ont-elles augmenté ? Pourquoi ?
2. Cette évolution est-elle injuste ? Pourquoi ?

B. Des formes d'égalité et de justice différentes

Document 8 :

On distingue aujourd'hui en général trois formes de justice sociale dans les sociétés démocratiques contemporaines selon le type d'égalité qu'elles cherchent à instaurer.

La justice dite "commutative" ou universaliste vise l'égalité des droits. Il s'agit de veiller à ce que les règles soient les mêmes pour tous, et donc à exclure toute forme de privilèges propres aux sociétés d'ordres ou de castes. C'est elle que proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme du 26 août 1789 et la seule que reconnaissent les libertariens les plus ardents, comme l'économiste Friedrich Hayek ou le philosophe Robert Nozick. Si le premier considère la justice sociale comme un "vocabulaire vide de sens", il tient malgré tout le marché comme la seule instance impartiale capable de garantir que chacun est récompensé suivant ses mérites. Dans cette perspective, les inégalités peuvent être justes si elles découlent de procédures qui le sont, et elles sont même inévitables. Chercher à les contrôler conduirait à ses yeux sur la "route de la servitude" d'un totalitarisme socialiste.

Déjà promue par Aristote dans l'Éthique à Nicomaque, la justice distributive, ou différentialiste, met, elle, l'accent sur l'égalité des chances, ce qui n'exclut pas des inégalités de traitement, au moins temporaires, pour corriger des handicaps individuels ou collectifs. Tel est le socle par exemple des politiques dites de "discrimination positive" mises en œuvre en Inde, aux États-Unis ou en Afrique du Sud pour corriger les effets toujours sensibles d'oppressions du passé. Là aussi, la justice réside d'abord dans les procédures et s'inscrit dans une vision compétitive de la société s'accommodant de fortes inégalités de situations.

Seule la justice correctrice met en avant l'égalité des positions atteintes et non initiales. Plusieurs sociologues s'en sont récemment faits les avocats face à la promotion du slogan de l'égalité des chances. Ils pointent ainsi la confusion entourant la définition du mérite, entre talents "naturels" et efforts personnels, et l'impossibilité de l'isoler d'autres facteurs de réussite arbitraires (héritages économiques ou culturels, environnement institutionnel, chance, etc.). Plus encore, ils avancent qu'une méritocratie n'est pas seulement impossible mais qu'elle est aussi indésirable. Elle impose en effet à tous une certaine conception de la réussite à l'exclusion d'autres et favorise les "maladies de l'excellence" (stress, burn-out ou dépression).

Source : Igor Martinache, Les multiples conceptions de la justice sociale, Alternatives économiques, LE 01 JUIN 2014

Questions :

1. Compléter le tableau

	Justice commutative ou universaliste	justice distributive ou différentialiste	justice correctrice
Type d'égalité recherchée			
Définition de ce type d'égalité			
Quelles inégalités sont injustes ?			
Quelles inégalités sont justes ?			

Document 9

Dans les sociétés démocratiques, la reconnaissance des talents et des mérites individuels ne devrait pas dépendre de l'hérédité sociale et des hasards de la naissance. Il n'est pas acceptable que, pour l'essentiel, les futures élites soient issues des élites et que les jeunes voués aux emplois les plus pénibles et les moins bien payés naissent dans les classes les moins favorisées. (...)

Au nom de ces convictions, il va de soi qu'il faut se battre de toutes nos forces contre les mille discriminations qui empêchent les filles, les enfants des classes populaires et ceux des minorités visibles de faire valoir leur mérite au même titre que les autres. Nous devons donc soutenir tous les dispositifs qui visent à réaliser l'égalité des chances en permettant aux élèves des quartiers et des établissements défavorisés d'accéder aux meilleures formations dès lors qu'ils ont assez de mérite pour prétendre y réussir. C'est là l'image de la justice sociale qui s'est imposée aujourd'hui, à droite et à gauche, et, sauf à défendre l'héritage des conditions sociales, il n'y a pas à s'y opposer.

Mais le fait qu'un principe de justice soit excellent ne signifie pas qu'il n'entraîne pas, à son tour, d'autres injustices. (...) On ne voit pas pourquoi ceux qui ont échoué dans la compétition de l'égalité des chances pourraient se plaindre, dès lors que la compétition elle-même est équitable. En clair, la méritocratie est une morale de vainqueur considérant que les vaincus méritent leur sort quand la compétition a été juste et équitable. (...)

Et puis, savons-nous véritablement ce qu'est le mérite ? Il n'est pas impossible que le mérite ne soit qu'une fiction grâce à laquelle les inégalités des talents et de la naissance sont "blanchies" par l'école pour renaître comme les produits incontestables de la volonté et du courage. Il n'est pas certain non plus que les épreuves scolaires dégagent la totalité du mérite et que d'autres épreuves ne construiraient pas d'autres hiérarchies, ni plus ni moins justes.

Afin d'atténuer les effets négatifs du monopole de l'égalité des chances et du mérite, il nous faut donc affirmer résolument la priorité de la réduction des égalités entre les positions sociales afin que l'égalité des chances ne se retourne pas contre elle-même et ne soit pas qu'une idéologie, une simple manière de rendre légitimes les inégalités sociales.

Source : François Dubet, Les pièges de l'égalité des chances, Le Monde, 30 novembre 2009

Questions :

1. Sur quelle forme d'égalité s'appuie la conception de la justice sociale qui repose sur la méritocratie ? Justifiez.
2. Dans quelle direction doit aller l'intervention de l'État si son action en faveur de la justice sociale repose sur cette conception méritocratique ? Essayez d'illustrer par quelques actions possibles.

3. Quelles sont les limites principales de cette conception méritocratique de la justice sociale ?
4. Quelle autre conception peut-on alors lui opposer ?

Document 10

La méritocratie privilégie l'égalité face aux règles de sélection, en acceptant les inégalités de position auxquelles conduit ladite sélection. Il s'agit bien d'un droit égal pour tous de s'intégrer dans une société inégale. Dès lors qu'on se focalise sur l'égalité face aux règles de la sélection, c'est la notion d'égalité des chances qui devient prioritaire. Elle est consubstantielle à celle de méritocratie. [...]

Comment l'école pourrait-elle neutraliser complètement chez les jeunes générations, ces inégalités dont ils héritent de leur milieu social, inégalités sur lesquelles ils vont buter ensuite, et qu'ils anticipent ? À l'évidence, même si on atteignait les conditions de l'égalité des chances – quant à l'accès à des positions inégales – l'existence de ces positions inégales ruinerait l'égalité des chances pour la génération suivante. L'égalité des chances a donc d'autant plus de probabilités d'être (raisonnablement) atteinte que l'éventail des inégalités est lui-même modéré. [...] Non seulement la lutte contre l'inégalité des chances ne dispense pas d'une lutte contre les inégalités, mais engager la seconde est la voie privilégiée pour réaliser la première. Les inégalités détériorent la qualité des relations sociales, la solidarité et la confiance ; elles accroissent la violence et la criminalité.

Source : M. DURU-BELLAT, *Le Mérite contre la justice*, Presses de Sciences Po, 2009.

Questions :

1. Quel est l'argument central en faveur de la réduction des inégalités de situation mis en avant par l'auteur ?

Document 11 :

Pourquoi se préoccuper du retour de l'héritage ? Car il porte en lui le risque d'un dérèglement profond de l'égalité des chances, valeur cardinale des sociétés démocratiques et condition de leur possibilité d'existence à long terme. Le patrimoine hérité est en effet plus inégalement réparti que les autres formes de transmission qui peuvent s'opérer entre générations (capital humain, etc.) et joue un rôle fondamental dans la constitution de profondes inégalités « dynastiques » de patrimoine.

Source : Clément Dherbécourt, Gabrielle Fack, Camille Landais et Stefanie Stantcheva, *Repenser l'héritage*, Les notes du conseil d'analyse économique, n° 69, Décembre 2021

Questions :

1. Pourquoi faut-il d'après les auteurs lutter contre les inégalités de patrimoine ?